

RÉPONSE DU CONSEIL COMMUNAL À L'ASSEMBLÉE CITOYENNE DE NEUCHÂTEL OUEST CONCERNANT L'«INSTALLATION DE BANQUETTES SUPPLÉMENTAIRES – BORD DU LAC À SERRIÈRES» (MC-NEO-026) ET LES «REPOS EN BOIS – TROUS POUR PARASOLS» (MC-NEO-027)

Mesdames, Messieurs,

En date du 7 avril 2025, la Commission des assemblées citoyennes et des quartiers nous a adressé les mandats citoyens mentionnés ci-dessus pour règlement. Conformément à l'article 12 du règlement concernant les assemblées citoyennes, du 14 novembre 2022, nous vous remettons la présente réponse.

Les mandats citoyens demandent diverses interventions pour améliorer les aménagements pour la baignade le long du bord du lac à Serrières. Les demandes portent sur:

1. l'installation de banquettes en bois supplémentaires le long de la baie à côté de la piscine de Serrières;
2. l'installation de banquettes en bois dans la baie renaturée à côté du Park-and-Ride (P+R);
3. le percement de trous dans les banquettes et les repos en bois pour planter des parasols.

Après consultation des services en charge des aménagements dans cette zone, nous pouvons apporter les réponses suivantes:

1. L'installation de banquettes (platelages) dans le secteur des gradins permettra d'améliorer sensiblement l'accueil du public dans ce lieu de baignade. Ce nouveau dispositif est envisagé dans le cadre des réflexions relatives au secteur de la piscine. En effet, le Conseil général a donné le mandat au Conseil communal, en concertation avec la Commission du Dicastère de la Famille, de la Formation, de la Santé et des Sports (FFSS), d'intégrer le périmètre aux alentours de la piscine pour valoriser les accès au lac pour la baignade. De nouvelles surfaces engazonnées et arborisées sont également prévues, et intégreront le nouveau projet qui sera présenté au Conseil général d'ici l'été 2026.
2. La baie renaturée à côté du parking P+R est une des mesures imposées en compensation écologique des travaux relatifs au tunnel de Serrières. Il n'est pas envisageable d'y installer des aménagements de baignade, étant donné que la vocation du lieu est justement d'offrir un espace renaturé pour la tranquillité de la faune lacustre.
3. Le percement de trous dans les banquettes en bois pour planter des parasols sera réalisé. Par ailleurs, nous relevons qu'à terme les plantations d'arbres réalisées dans le secteur pourront aussi offrir de l'ombrage.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 3 novembre 2025

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,



Nicole Baur

Le chancelier,



Daniel Veuve